



Mairie de Chantemerle les Blés

BULLETIN INFORMATION N°03

- JUIN 2020 -

L'équipe municipale vous présente son bulletin d'information n°3

Présentation de la nouvelle équipe municipale



La Mairie

Tél. : 04.75.07.47.53

Fax; : 04.75.07.47.75

E-mail :

mairie.chantemerle.les.bles@wanadoo.fr

Ouverture au public

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de
08h00 à 12h00

Le mercredi de 08h00 à 12h30 et le ven-
dredi après-midi de 15h00 à 17h00

Permanence du Maire

Du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00
sur rendez-vous

Maire : Vincent ROBIN

Adjoints :

Lynda MOUISSAT-PERRET

Michel MARTIN

Anna VERROT

Patrick GUICHARD

1ère Adjointe

2ème Adjoint

3ème Adjointe

4ème Adjoint

L'agence Postale

Tél. : 04.75.07.16.69

Ouverture au public

Le lundi, mardi et jeudi de 10h00 à 12h00
et de 13h30 à 14h30

Le mercredi de 10h00 à 11h45

Le vendredi de 10h00 à 12h00 et de
15h00 à 16h45

Conseillers Municipaux :

Marielle BETTON, Eric CAMPAGNOLA, Emmanuelle FAURE,
Michel BESSET, Jeanine LAIGNEAU, Georges VIGNON, Aurélie
BRUNIERE, Ludovic COSTE, Elisabeth FAURE et Patrick VOSSIER

*Nous remercions Pascal AMBLARD pour avoir assuré l'intérim pendant
cette période de confinement et pour son soutien à la nouvelle équipe.*

Ecole de Chantemerle les Blés

Tél. : 04.75.07.45.14

DIVERS

Conformément aux dernières décisions du conseil municipal en date du 08 juin 2020, les taux d'impositions de la commune reste inchangé, pour la cinquième année consécutive.

TRAVAUX EN COURS

■ TRAVAUX :

- Réflexion de l'aménagement de la maison Rozier
- Eglise : mur de soutènement en attente du choix de l'entreprise
- Elagage d'arbres à l'église pour sécuriser le site



VOIRIE

- Les travaux 2020 ont été réalisés et finalisés par l'entreprise TP REALISATIONS.

COVID 19

N'oubliez pas que le virus est toujours actif donc il est important de respecter les gestes barrières :

- Se laver les mains régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser des mouchoirs à usage unique
- Se saluer, ne pas se serrer la main, éviter les embrassades
- Porter un masque dès que nécessaire en pensant à bien recouvrir le nez et la bouche.

Covid-19

Concernant les masques, les personnes prises en charge à 100 % pour des maladies chroniques ainsi que les bénéficiaires d'une aide complémentaire santé, peuvent avec une ordonnance de leur médecin généraliste bénéficier de la gratuité des masques en se rendant dans une pharmacie.

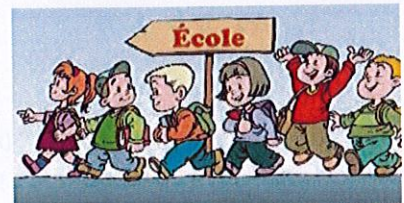
ECOLE

Conformément aux directives gouvernementales, l'école a rouvert le jeudi 14 mai en respectant les consignes imposées.

Les inscriptions pour la rentrée de septembre 2020 des enfants nés en 2017 et des nouveaux élèves sont actuellement en cours.

Veillez vous présenter en mairie puis à l'école avec :

- le livret de famille,
- le carnet de santé de l'enfant
- le certificat d'inscription obtenu en mairie.



La distribution des dictionnaires aux élèves entrant en 6^{ème} est maintenue malgré l'annulation de la fête de l'école.

Les services de cantine et garderie augmenteront à la rentrée de septembre 2020.

Le repas de cantine sera désormais de 4.20€ pour les enfants et de 5.30€ pour les adultes. Aucune augmentation n'avait été faite depuis 2016.

Le tarif de garderie sera désormais de 1.90€ par heure. Aucune augmentation n'avait été faite depuis 2015.

ETAT CIVIL 2019

Naissances

DE GASPARI COULEAU Léo
IZIER Mélina
RENOUARD Jade
BIRANT Eloi
SOUBEYRAND Timéo
LACUNZA Tom
PERRIN Lucie
FISCELLI LEON Luna
BOURRET Nola
KAMARA Maïna et Melya
DESTREMAU Paul
DELLINGER Ashley
RIVASES Zoé
MOUAÏSSIA Kaïden



Décès

JOURDAN Pierre	HABRARD Joseph
ROCHEGUDE Daniel	MEYET Raymond
BAHEU Mariette	CHARIGNON Jeanine
GAILLARD Jean-Paul	GOUNON Emmanuel
AMBLARD Marthe	JACQUET Christiane
BESSET Guy	ESCLAPEZ Anne-Marie



Mariages

ALVAREZ Anthony et CERCLERAT Aurore
BOS Maïté et LODIER Mathieu
BOVE Franck et NOYERIES Sandra
DUCOL Sylvie et MAOUCHE Marc
FAUQUET Magalie et SCHIED Yan
JACQUOT Olivier et VAN DER WALT Nicole
MALEYSSON Ghycelin et LAIDEVANT Marie-Noëlle
ROBERT Benjamin et JUNIQUE Lydia
ZIOLKOWKI Kevin et CHALENDARD Mathilde

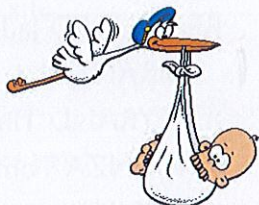


PERSONNEL

Remerciements au personnel communal pour leur travail et leur présence durant le temps du confinement.

Remerciement à Mme ANGE Nadège (directrice intérim) et au corps enseignant pour leur collaboration à l'ouverture de l'école dans de bonnes conditions.

La cigogne a déposé à Mme CUM (directrice de l'école), un joli bébé. Toutes nos félicitations !



AGENCE POSTALE

CONGES D'ETE

L'Agence Postale sera fermée du 29 juin au 17 juillet inclus

Le secrétariat de Mairie reste ouvert tout l'été



LAC

"Nous espérons que vous avez traversé la crise du COVID sans problèmes.

Toutes les activités restent en sommeil jusqu'au 22 juin 2020 dans l'attente des nouvelles annonces du gouvernement..

Le bureau se réunira pour définir la suite à donner et fixer une date pour la reprise et la tenue de l'assemblée générale..

Nous souhaitons de bonnes vacances d'été à tous les adhérents et leur famille."



ASSOCIATION EPI D'OR

Du fait de la pandémie, toutes les activités du club de l'EPI D'Or ont été mises en suspens.

Elles devraient reprendre en intégralité début septembre :

Mardi : danse en ligne

Mercredi : jeux de cartes, lien social

Jeudi matin : aquagym

Jeudi après-midi : mise en place de la pétanque ; vous faire connaître si vous voulez intégrer cette animation.

Vendredi : patchwork et broderie

Informatique, ateliers cuisine, goûters et repas conviviaux ainsi que la programmation de voyages en 2021.

Une nouveauté : la création d'un second cours d'aquagym le lundi de 8h30 à 9h30 en plus de celui en place le jeudi. Si vous souhaitez intégrer 1 ou 2 groupes ou vous renseigner, merci de contacter Madame Laineau référente aquagym **avant le 15/07/2020.**

Mail : jeaninelaign26@orange.fr ou au 06 10 49 27 74

Nous vous souhaitons un très bel été. Prenez soin de vous pour nous retrouver en septembre.

GYM VOLONTAIRE

Composition du bureau suite à l'AG du 13 février 2020:

Présidente : Monique SROUSSI Vice-présidente : Marie-Claire CATIL

Secrétaire : Françoise DEPINOY Secrétaire adjointe : Elsa STENOY

Trésorière : Suzanne BOYER Trésorière-adjointe : Danièle PERROSSIER

Depuis le 16 mars, nous avons continué les séances de gymnastique par cours informatiques envoyés par nos animatrices et notre Comité.

Nous avons repris effectivement les cours le 15 mai en respectant les consignes sanitaires à l'extérieur, les adhérents ont apprécié.

La reprise de toutes nos activités se fera la semaine 37.

Notre Assemblée Générale a eu lieu le 13 février 2020 avec l'élection d'un nouveau bureau et des nouveaux projets "Corps et Mémoire sur les communes de la Drôme du Nord" et "Trophée RSE Rando Santé pour tous". Ce dernier, proposé par la fédération a été mis en place par notre nouvelle vice-présidente, Marie-Claire CATIL de Chantemerle.

Renseignements et inscriptions auprès de :
Suzanne BOYER au 07 82 04 21 98 ou Françoise DEPINOY au 06 23 54 03 19



YOGA-GYM-PILATE

Bonjour et bienvenue à tous en espérant qu'après cette période vous alliez bien !
Petite dédicace à mon élève de 28 années Mireille Robin : BRAVO à toi et bonne continuation de gros bisous tu nous manqueras !

Reprise des cours le jeudi 3 septembre à la salle d'animation avec le yoga Bikram.

Pour cette rentrée 2020 pensez, encore plus que d'habitude, à votre serviette ou votre propre tapis et un peu de gel hydroalcoolique avant la séance ...nous verrons ensuite ...

Je vous rappelle les horaires qui sont

Le mardi à 17h30 (chez moi) circuit, Pilâtes, renforcement...(places limitées)

Le mercredi au gymnase : cardio, Pilâtes, renforcement, stretching ...de 19h15 à 20h30.(beaucoup de place)

Le jeudi à la salle d'animation notre fameux YOGA avec des postures adaptées à chacun en fonction du niveau de pratique...de 18h50 à 20h05-10.

Voilà ! Au plaisir de vous retrouver ou de vous rencontrer...

Valérie
0628187822



LISA

accueil • écoute • informations • conseils • aide administrative

Des permanences téléphoniques

au 06 67 46 98 87

du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h

Des rendez-vous physiques dérogatoires

peuvent être organisés (à Tournon-sur-Rhône uniquement)

Le camping-car LISA

ne circule plus jusqu'à nouvel ordre

Fermeture annuelle de LISA

du 03 au 21 août inclus

D'ARDECHE EN HERMITAGE



Les mesures de précaution doivent continuer à être strictement observées pour la sécurité de tous.

www.archeagglo.fr/seniors-autonomie



TRANSPORT SCOLAIRE

Année scolaire 2020 - 2021

ARCHE Agglo a repris l'organisation des transports scolaires sur son territoire depuis l'année scolaire 2019-2020, suite au transfert de compétences avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Elle gère le transport de tous les élèves domiciliés et scolarisés sur le périmètre ARCHE Agglo, ainsi que leur inscription au transport scolaire.

Ce service s'adresse aux enfants scolarisés en primaire, au collège et au lycée.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS 2020-2021

Mardi 2 juin

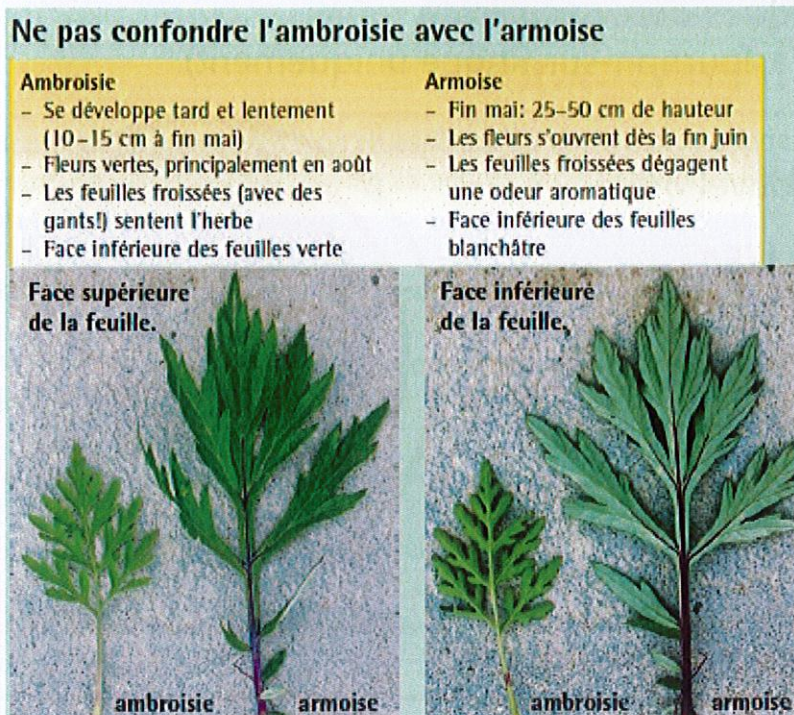
<https://www.archeagglo.fr/vivre-ici/transport-mobilite/transports-scolaires/>

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

L'ambrosie entame sa croissance actuellement, avec le pollen le plus allergisant de France !

Et nous sommes à quelques semaines du début de la pollinisation de l'ambrosie, prévue aux alentours du **05 août**, c'est donc maintenant qu'il faut agir pour éliminer l'ambrosie **avant floraison**.

Comment reconnaître l'ambrosie :



Plateforme Signalement-Ambrosie :

L'ambrosie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu majeur de santé publique qui requiert l'implication de tous, c'est pour cela qu'une plateforme interactive de signalement a été mise en place en 2014 !

Tout le monde peut donc participer à la lutte en signalant toute présence d'ambrosie aux autorités locales, par quatre canaux différents, disponibles sur www.signalement-ambrosie.fr

- Par téléphone 0 972 376 888
- Par mail contact@signalement-ambrosie.fr
- Sur un site internet www.signalement-ambrosie.fr
- Sur une application Smartphone « Signalement-Ambrosie » (liens de téléchargement sur le site internet).

Les signalements effectués sont transmis « en direct » à la commune ou au référent ambrosie concerné qui coordonne les actions de lutte nécessaires pour éliminer l'ambrosie.

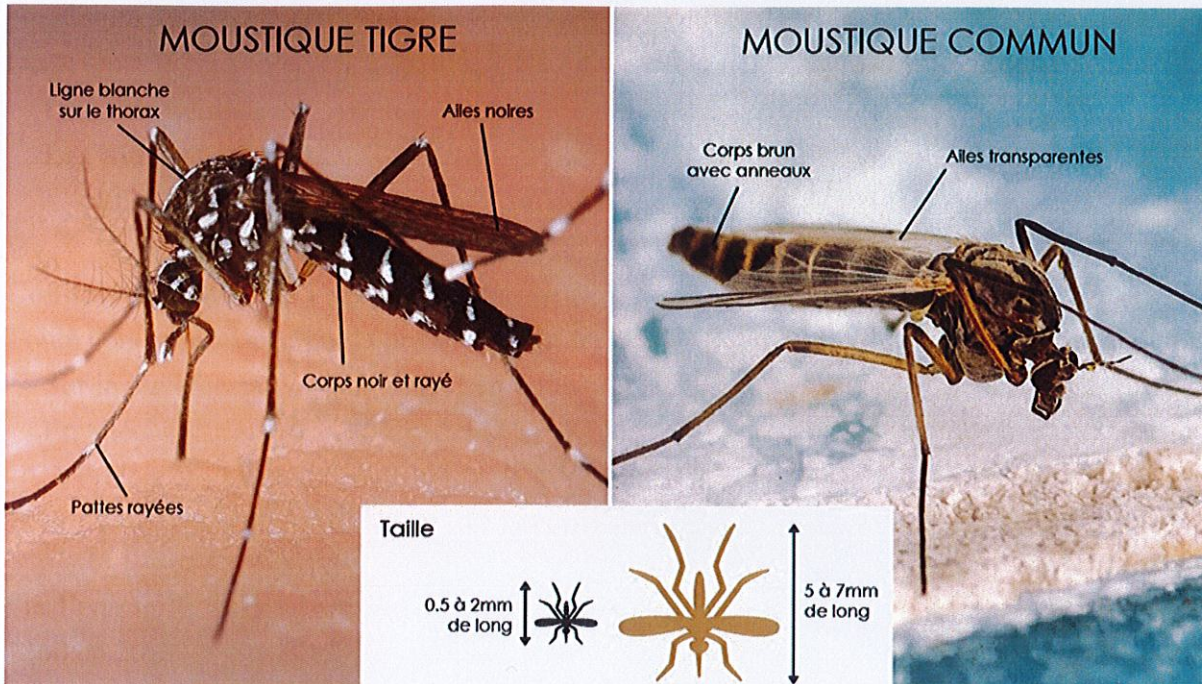
LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

Le moustique tigre, vecteur de maladies

Aedes albopictus, dit « le moustique tigre », est originaire d'Asie et se distingue par sa coloration contrastée noire et blanche.

Progressivement implanté dans l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Loire, le Puy-de Dôme, le Rhône, la Savoie et la Haute-Savoie depuis 2012, il peut être vecteur de maladies comme le zika, la dengue et le chikungunya.

Ensemble, luttons contre son implantation !



Les virus de la dengue, du chikungunya, et, depuis 2015, du zika, sont présents sur tous les continents de la zone intertropicale (Amérique centrale et du sud, Afrique, Indonésie). Ainsi, les territoires français comme les Antilles française et les îles françaises du Pacifique et de l'océan Indien, sont régulièrement concernées par des épidémies liées à ces maladies transmises par les moustiques.

Le moustique tigre, vecteur potentiel de ces maladies, est présent dans notre région depuis 2012. Il y a donc un risque de circulation de ces maladies à la suite de l'introduction du virus **par un voyageur malade** : le moustique tigre se contamine en le piquant et devient ainsi capable de transmettre la maladie dans le proche voisinage en piquant des personnes saines.

Il va piquer principalement à l'extérieur des habitations, pendant la journée, avec un pic d'agressivité à la levée du jour et au crépuscule.

Si et seulement si il est contaminé, le moustique tigre peut transmettre la dengue, le chikungunya ou le virus du zika.

Des gestes simples pour éviter sa prolifération

Pour lutter contre sa reproduction, il faut supprimer les lieux de ponte et de repos par des gestes simples !

Les produits anti-moustiques (insecticides, répulsifs) ne suffisent pas.



Chaque femelle moustique tigre pond environ 200 œufs, même dans de petites quantités d'eau. C'est là qu'il faut agir...

PARTOUT, SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le moustique tigre n'aime pas voyager : il vit dans un rayon de 150 m ! **Le moustique qui vous pique est né sur votre extérieur ou dans votre quartier.**

Pour pondre ses œufs, le moustique tigre n'a besoin que d'une petite quantité d'eau : un bouchon à l'envers lui suffit... **Alors faisons la chasse aux eaux stagnantes !**

Le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre **les virus de la Dengue, du Chikungunya ou du Zika** (s'il a piqué un malade revenant d'une zone où sévissent ces maladies).



LIMITER LA PROLIFÉRATION DU MOUSTIQUE

Éliminez les endroits où l'eau peut stagner...

coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, pieds de parasol, encombrants, jeux d'enfants... Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.



Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées (gouttières, rigoles...)



Couvrez les réservoirs d'eau, bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu.

Empêchez la stagnation d'eau dans les piscines hors d'usage.

Plus d'informations sur le site de l'ARS : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Signaler la présence d'un moustique tigre : www.signalement-moustique.fr



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

PARTICIPEZ À LA SURVEILLANCE DU MOUSTIQUE TIGRE

Limiter la prolifération du moustique, c'est l'affaire de tous !



VOUS PENSEZ AVOIR VU UN MOUSTIQUE TIGRE
SIGNEZ SA PRÉSENCE SUR :
www.signalement-moustique.fr


IL EST TRÈS PETIT
5 MM


IL EST RAYÉ
NOIR ET BLANC


IL PIQUE DURANT
LA JOURNÉE


SA PIQÛRE EST
DOULOUREUSE

Toute la population peut participer à la surveillance de cette espèce pour mieux connaître sa répartition. C'est une action citoyenne qui permet de compléter les actions mises en place.

"Si vous pensez avoir observé un moustique tigre près de chez vous, vous pouvez le signaler sur la plateforme www.signalement-moustique.fr"

FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire rhônalpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité¹ et la santé des abeilles².

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS³, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

Les nids primaires : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,

Les nids secondaires : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement soit :

Sur la plateforme de signalement en ligne : frelonsasiatiques.fr

En téléchargeant l'application mobile

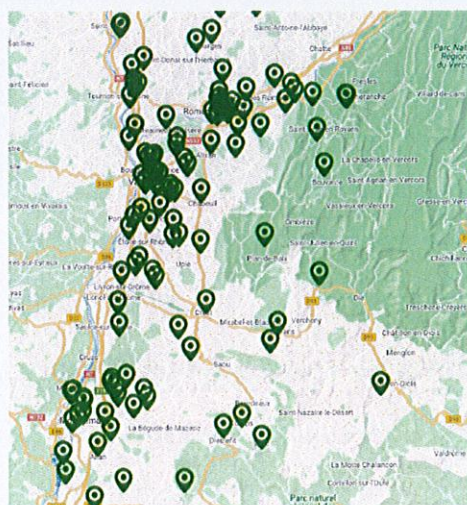
« Frelon Asiatique »

2019 : Une baisse du nombre de nid découverts

Sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes, le nombre de nids observés en 2019 est de 682 contre 1360 en 2018.

Dans la Drôme, 169 nids découverts en 2019 contre 393 en 2018

Les conditions climatiques de l'année semblent avoir été défavorables au prédateur. Malgré tout, le frelon asiatique continue sa progression.

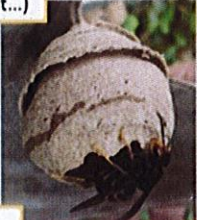


Carte : Nids confirmés de frelon asiatique sur le département de la Drôme en 2019

NID PRIMAIRE

Endroit abrité
(ruche vide,
trou de mur,
bord de toit...)

Début
printemps



Orifice
basal


Petite taille (taille
d'un melon au
maximum)

Attention : peut être confondu avec un nid de guêpe

NID SECONDAIRE

Début d'été

Cime des arbres,
à proximité du
nid primaire



Orifice de sortie
petit et latéral

Sphérique à piriforme

Grande taille (jusqu'à 80cm
de diamètre et 1m de haut)




LE FRELON ASIATIQUE

ABDOMEN NOIR AVEC
LARGE BANDE ORANGÉE

EXTRÉMITÉ DES
PATTES JAUNE

THORAX NOIR

NID PRIMAIRE



TÊTE NOIRE

NID SECONDAIRE



SIGNEZ SA PRESENCE !



Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelon asiatique ? Prenez une photo et signalez votre suspicion :

→ Sur le site www.frelonsasiatiques.fr

→ Ou en téléchargeant l'application mobile

Frelon Asiatique

Ce dispositif est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique envahissante. Pour la destruction de nids de guêpes ou autre insecte, merci de contacter un désinsectiseur professionnel.

INTERDICTION DE BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS ET ÉCOBUAGE

INTERDICTION DE BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS ET ÉCOBUAGE

Suite à l'épisode neigeux survenu les 14 et 15 novembre 2019, et au regard de son caractère exceptionnel, le préfet de la Drôme avait temporairement autorisé le brûlage des déchets verts selon l'arrêté n°2013-114-0007.

Désormais, plusieurs mois après cet épisode neigeux, cette dérogation n'a plus lieu d'être.

A compter du 25 mars 2020, tout brûlage de déchets verts et végétaux, tout écobuage est à nouveau interdit, dans le département de la Drôme, et cela pour des raisons de santé publique et de lutte contre la pollution de l'air.

Il est demandé de déposer les résidus de taille ou de tonte de pelouse **à la déchetterie de Mercurol** (demande de la carte gratuite en mairie).

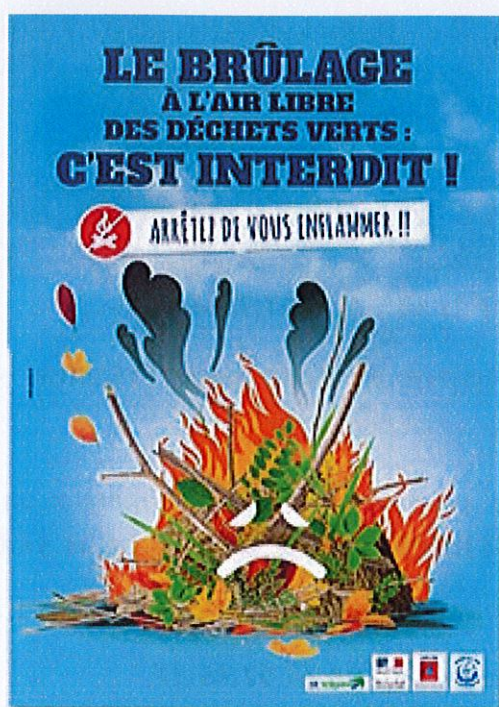
Il est rappelé que: des alternatives au brûlage existent, notamment par broyage, par enfouissement, et par utilisation des déchets verts comme paillis ou comme engrais vert.

C'est un geste environnemental très bénéfique pour la qualité des sols et bon pour la planète en terme de bilan carbone.

Le brûlage de déchets verts est interdit par l'article 84 du règlement sanitaire départemental depuis de nombreuses années, et constitue une infraction pouvant faire l'objet d'une contravention de 3ème classe de 450 euros (pouvoir de police du Maire).

Le brûlage de 50kg de déchets verts (équivalent de 5 à 6 sacs de 50 litres de tonte de pelouse) pollue autant que rouler environ 13000km avec un véhicule essence ou diesel récent.

Info : <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/article/le-brulage-des-dechets-verts>



ARTISANS COMMERCANTS

Liste des artisans, commerçants et entrepreneurs de Chantemerle

Travaux Publics : LAGUT Pierre au 04.75.07.48.47

MECALOC 26 au 06.20.70.11.25

Travaux Publics - Maçonnerie : DALOMA, BREYNAT Christophe au 06.58.28.84.95

Transports routiers : RAYMOND FAURE ET FILS au 04.75.07.81.71

Tennis Maintenance : ANGELN Giovanni au 04.75.07.40.54

Aide et maintien à domicile: ARC EN CIEL au 06..22.49.16.96 ou 07.81.17.97.46

Taxis : Taxis Drôme 26 au 06.29.45.76.03

Chambre d'Hôtes : Les 7 Semaines - Isabelle et Alain KABBAJ au 04.75.07.45.61 ou sur le site : chdhotels.chantemerle.free.fr

La Pietra - VALLET Pascal au 04.75.06.32.32

Camping : Madame et Monsieur GAUTHIER, propriétaires du camping « Le Chante Merle ». Le bar est ouvert tous les jours à partir de 7h30. Raphaël, Katy et Marine vous attendent. **Tel 04.75.07.49.73.**

Boulangerie : Les Blés d'Or. Monsieur VICAT. Il vous propose aussi des articles d'épicerie ainsi que des boissons est également dépositaires du journal « Le Dauphiné ». **Tel : 04.75.08.57.47.**

Coiffure : Sarah NURY au 09 84 33 97 29

Entreprise de couverture : Para Zinc - Francky PARA au 07.71.74.10.25

Métallerie : DEYGAS Benoît au 06.62.04.84.35

Plomberie : VERROT Philippe au 04.75.07.48.13

Menuiserie : MORENO Marc au 06.07.76.25.83

Maçonnerie : FIGUET Père et Fils au 04.75.07.70.43

Construction : APH Aménagement et Pose pour l'Habitat - Monsieur ROURE Hervé au 04.75.07.48.33

Installation et maintenance de pompes à chaleur, climatisation et équipements frigorifiques : Monsieu PELLET Raphael ENTREPRISE RFCC au 06.14.01.54.00

Fabrication d'objets divers en bois, en liège, vannerie et sparterie : NURY Guy au 04.75.07.45.00

Vente de chaussures : TEPPA Agnés au 04.75.07.45.37

Maçonnerie d'Art : Style et Pierres-Vincent GIRADINI au 06.29.76.04.53

✓ **Onglerie** : FASCIN'ONGLES au 06.37.57.48. 81

Infirmière : Cabinet d'infirmiers Les 2L au 04.75.06.46.58

✓ **Pizzas** : Chaque vendredi soir le camion « PIZZA MARCOU », tenu par **Gaëlle**, est stationné devant la Mairie, au 06.09.48.42.41

Maintenance et dépannage informatique : Réseaulution Informatique au 06.51.73.73.89

Magnétisme et Geobiologie : Madame BOS Fabienne au 07.71.63.71.97 ou par email fabienne.drome26@gmail.com

Aspiration centralisée : HUSKY CLEAN SYSTEM DISTRIBUTEUR - Hubert CLODIC au 06.80.14.78.20

Entretien véhicules (nettoyage intérieur et extérieur): ZEAYON-AUTOMOBILE au 06.38.77.43.56 ou par email au francois@zeayon.fr. Retrouvez tous les détails et services sur <https://boutique.zeayon-automobile.fr/>

Conseiller immobilier : SAFTI, Mme RODRIGUEZ Audrey au 06.50.61.41.19 ou par email à audrey.rodriquez@safti.fr



INCIVILITES

Suite à de nombreux incidents, nous avons dû effectuer quelques travaux sur nos bâtiments communaux :

- La façade de la mairie a été refaite suite à du vandalisme par l'entreprise CONFORTO pour un montant de 8161€.
- Remplacement de la vitre de la porte d'entrée de la mairie suite à du vandalisme par l'entreprise MIROITERIE TECHNIQUE pour un montant de 181.01€.
- Pendant le confinement l'état des ilots de propreté s'est vraiment dégradé suite au dépôt sauvage des habitants. Nous rappelons que ce sont des actes verbalisables (Décret n° 2015-337 du 25 mars 2015)



- Les bâtiments communaux (gymnase, jeu de boule, église, city) sont régulièrement dégradés, tagués ...Ces actes sont également verbalisables.
- La tranquillité des riverains de la rue des Ecoles est régulièrement atteinte suite aux nuisances sonores : (scooters, motos qui prennent la route pour une piste de course)

« la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres »



Mairie

J'autorise le **Centre Communal d'Action Sociale de Chantemerle-les-Blés** à intégrer les informations de ce document au fichier des personnes à contacter.

Date :

Signature :

Fiche à retourner au CCAS de Chantemerle les Blés

Mairie

10 rue des Ecoles – 26600 Chantemerle les Blés

Téléphone : 04.75.07.47.53

Email : mairie.chantemerle.les.bles@wanadoo.fr